

LA BRE^SLE

EPTB Bresle

Institution interdépartementale Oise / Seine-Maritime / Somme
pour la gestion et la valorisation de la Bresle

Rapport d'activités

2016



La préservation des milieux aquatiques

La maîtrise du ruissellement et la gestion des inondations

La communication et la sensibilisation à la préservation de la ressource

Institution interdépartementale de la Bresle - 3 rue Sœur Badiou - 76390 AUMALE
Reconnue Etablissement Public Territorial du Bassin de la Bresle
<http://www.eptb-bresle.com>



Sommaire

A) L'Institution interdépartementale Oise/Seine-Maritime/Somme pour la gestion et la valorisation de la Bresle	5
1. Un établissement chargé d'assurer une cohérence des actions du domaine de l'eau	6
2. Le Conseil d'administration et le bureau en 2016	7
3. L'équipe technique de l'EPTB Bresle au 31 décembre 2016	7
B) Les principales actions de l'Institution interdépartementale en 2016	8
1. Vers une amélioration de la gouvernance et une planification des actions à l'échelle du bassin versant	9
2. Une animation de bassin au service de la préservation de la qualité des eaux et de la prévention des inondations	10
3. Objectif : atteindre le bon état écologique des eaux sur le bassin de la Bresle	20
4. Le partage des connaissances et la sensibilisation environnementale	35
C) Le bilan financier 2016 de l'Institution interdépartementale	36
1. Synthèse générale	37
Annexe	41



Edito de la Présidente



Mesdames, Messieurs,

Notre schéma d'aménagement des eaux de la vallée de la Bresle a été arrêté le 18 août 2016 après un travail d'élaboration de 10 années. Ce travail est avant tout le fruit d'un très long processus collaboratif et itératif entre tous les membres de la commission locale de l'eau quels que furent leurs corpus d'origine.

Je suis ainsi extrêmement fière du travail réalisé comme des objectifs qui sont visés dans ce document. Je remercie très chaleureusement la Présidente de la CLE, Mme Blandine LEFEBVRE, pour son implication sur ces dernières phases d'élaboration extrêmement cruciales.

J'en profite également pour remercier toutes celles et tous ceux qui ont contribué à la construction de ce travail, à son élaboration. Nous entrons maintenant dans la mise en œuvre, important moment qui doit permettre de diffuser les messages que le SAGE appelle de ses vœux lesquels doivent concourir à restaurer une bonne qualité des eaux sur notre bassin et à prévenir les inondations.

A l'aune d'un changement climatique qui impactera notre territoire, il nous faut agir dès maintenant, tous ensemble, acteurs publics comme acteurs du secteur privé et imaginer, demain, des actions qui vont permettre à nos enfants de vivre sur un territoire mieux préparé aux risques, un territoire capable de répondre à un évènement météorologique d'importance, un territoire où la nature a su conserver un ancrage fort et pérenne, synonyme de mieux-être pour tous ceux qui y vivront.

Je vous souhaite à toutes et à tous, une agréable lecture de ce rapport qui retrace les moments forts de notre année 2016 sous la présidence d'Emmanuel MAQUET, avant qu'il ne quitte ses fonctions tout récemment de conseiller départemental.

Chaleureusement,

Virginie LUCOT-AVRIL
Maire d'Aumale
Conseillère départementale de Seine-Maritime
Présidente de l'EPTB Bresle



A) L'Institution interdépartementale Oise/Seine-Maritime/Somme pour la gestion et la valorisation de la Bresle

Reconnue Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB)
par arrêté du Préfet coordinateur de bassin en date du 19 avril 2007

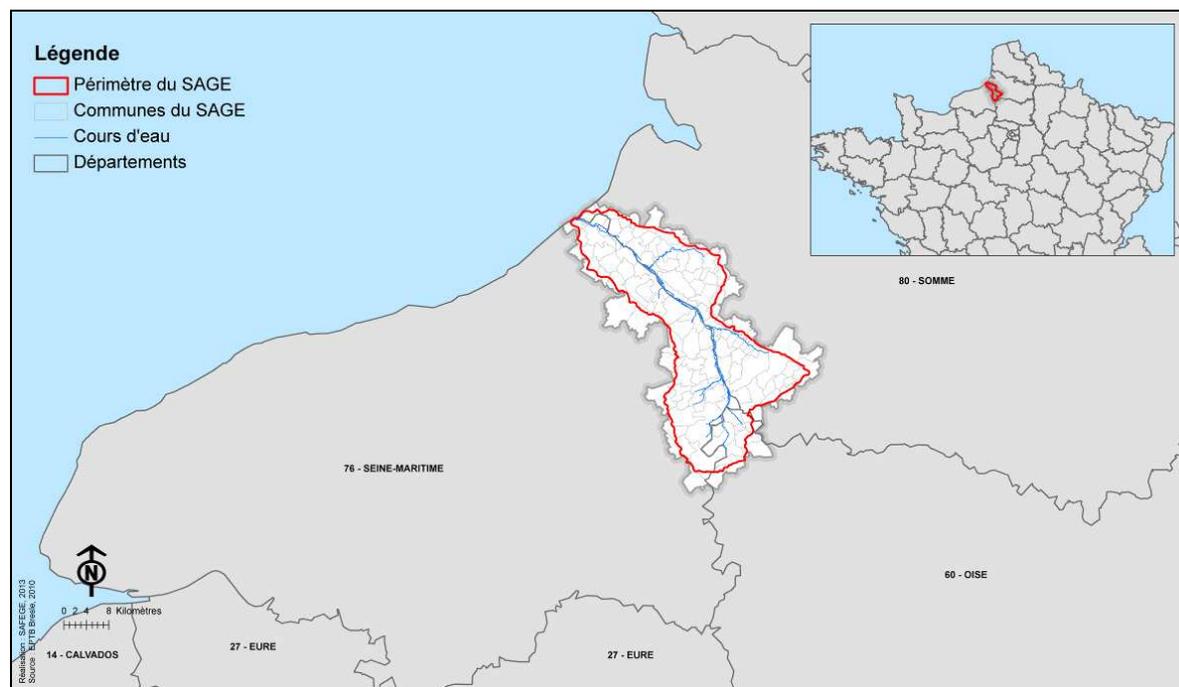


1. Un établissement chargé d'assurer une cohérence des actions du domaine de l'eau

L'Institution interdépartementale de la Bresle est reconnue "Etablissement Public Territorial de Bassin" depuis 2007. **Selon le principe de subsidiarité, l'EPTB Bresle est habilité à exercer des missions définies au L.213-12 du code de l'environnement :** *"la prévention des inondations et la défense contre la mer, la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, ainsi que la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité des écosystèmes aquatiques et des zones humides et de contribuer, s'il y a lieu, à l'élaboration et au suivi du schéma d'aménagement et de gestion des eaux.*

Il assure la cohérence de l'activité de maîtrise d'ouvrage des établissements publics d'aménagement et de gestion de l'eau. Son action s'inscrit dans les principes de solidarité territoriale, notamment envers les zones d'expansion des crues, qui fondent la gestion des risques d'inondation. "

Le bassin versant, territoire cohérent pour décliner la politique de l'eau.



Le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux invite à une gestion équilibrée et pérenne de la ressource en eau

Dans un contexte climatique qui change, l'eau, ressource vitale pour l'homme, constitue un véritable enjeu de préservation et de sauvegarde. A l'échelle de notre bassin versant, les membres de la Commission locale de l'eau (CLE) ont souhaité au travers du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) que cette politique en faveur de la sauvegarde de cette ressource devienne une priorité sur notre territoire.

Chargé d'impulser les actions, l'EPTB est mobilisé depuis des années sur ce point. L'arrêté préfectoral qui entérine le SAGE a été approuvé le 18 août 2016. A compter de maintenant, nous devons redoubler d'efforts, tous autant que nous sommes, acteurs de ce territoire, pour faire en sorte d'offrir aux générations futures, un cadre de vie maîtrisé qui n'aggrave pas les risques d'inondation ni ne concourt à dégrader la qualité de l'eau.



L'EPTB de la Bresle anime cette politique de gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques au niveau du bassin versant. Il assure notamment des missions d'information, de conseil, d'accompagnement, d'animation, de sensibilisation ou de maîtrise d'ouvrage dans ses domaines de compétence. Depuis 2006, l'Institution est la structure porteuse du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la vallée de la Bresle.

2. Le Conseil d'administration et le bureau en 2016



L'Institution interdépartementale est une entente interdépartementale qui compte parmi ses membres trois départements : la Seine-Maritime, la Somme et l'Oise.

Le conseil d'administration se compose de quinze conseillers départementaux et d'un bureau composé de 5 membres dont la présidence est assurée depuis 2015 par M. Emmanuel MAQUET, conseiller départemental du canton de Friville-Escarbotin, par ailleurs, maire de Mers-les-Bains.

Le Président M. MAQUET, au centre, lors d'une séance de Conseil en 2016.

Le conseil d'administration s'est réuni trois fois en 2016 (les 1^{er} mars, 30 mars et 23 novembre) et toutes les délibérations prises sont en libre téléchargement sur le site internet de l'Institution à l'adresse suivante :

http://www.eptb-bresle.com/3-deliberation-de-l-eptb/C_3-telechargements.html

3. L'équipe technique de l'EPTB Bresle au 31 décembre 2016

L'Institution interdépartementale est dotée d'une cellule technique de 6 personnes dont 4 ingénieurs :

Directeur et chargé de mission Natura 2000, urbanisme : M. Jean-Philippe BILLARD

billard.institution.bresle@wanadoo.fr

Chargé de projet "agro-environnemental" : M. Charles-Édouard MACKELBERG

mackelberg.institution.bresle@wanadoo.fr

Chargée de l'animation du SAGE : Mme Julie LECOMTE

lecomte.institution.bresle@orange.fr

Chargé de projet "restauration de la continuité écologique et des zones humides" : M. Pierre-Marie MICHEL

michel.institution.bresle@orange.fr

Agent de surveillance piscicole (partenariat Agence Française pour la Biodiversité) : M. Tony MACQUET

institution.bresle@wanadoo.fr

Assistante administrative et comptable : Mme Stéphanie de SAINT GERMAIN

institution.bresle@wanadoo.fr



B) Les principales actions de l'Institution interdépartementale en 2016



1. Vers une amélioration de la gouvernance et une planification des actions à l'échelle du bassin versant

1.1. Le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de la vallée de la Bresle, feuille de route de l'Institution interdépartementale

L'année 2016 a été marquée par la fin de l'élaboration du SAGE avec, **le 10 mars 2016**, l'approbation finale du SAGE par les membres de la CLE suivi, **le 18 août 2016**, de l'arrêté inter-préfectoral d'approbation et de validation du SAGE de la vallée de la Bresle.



Mme la Sous-préfète de Dieppe, au premier plan, rappellera, par son allocution, les forts enjeux présents sur ce bassin et la nécessité, pour les générations futures d'engager les actions du SAGE. Mme la Présidente de la CLE du SAGE, Blandine LEFEBVRE proposera ensuite, aux membres, pour validation, ce projet de SAGE composé de 105 dispositions et de 5 règles.

L'Institution interdépartementale est la structure porteuse du SAGE, document de planification qui a pour but de

préserver et reconquérir le bon état des eaux afin que tous ses usages puissent être réalisés sans préjudice pour l'homme et son environnement actuel comme futur. Elle a ainsi assuré sur ce début d'année la fin de la procédure d'enquête publique et la rédaction de la version finale du SAGE qui a été proposée, pour avis, à la CLE de mars 2016.

Compte tenu des remarques formulées lors de cette enquête, l'EPTB Bresle a organisé différentes rencontres avec les socioprofessionnels pour expliquer la démarche et les conséquences que pouvaient avoir les dispositions et les règles qui sont fixées dans ce document. On notera ainsi **le déroulement, le 3 mars 2016 à Oust-Marest, sur la ZAC du Gros-Jacques, d'une réunion d'information notamment sur la règle 3 du SAGE (aménagement en zones humides) à l'attention des industriels de la vallée.**



18 industriels étaient présents et ont échangé avec les services de l'Etat ainsi qu'avec la structure porteuse du SAGE.

A noter : ce temps de pédagogie n'en est qu'à ses débuts car avec la validation du SAGE, l'EPTB va diffuser, en 2017, le document dans sa version papier et préparer un plan de communication et de sensibilisation à la mise en œuvre des actions appelées par le SAGE.



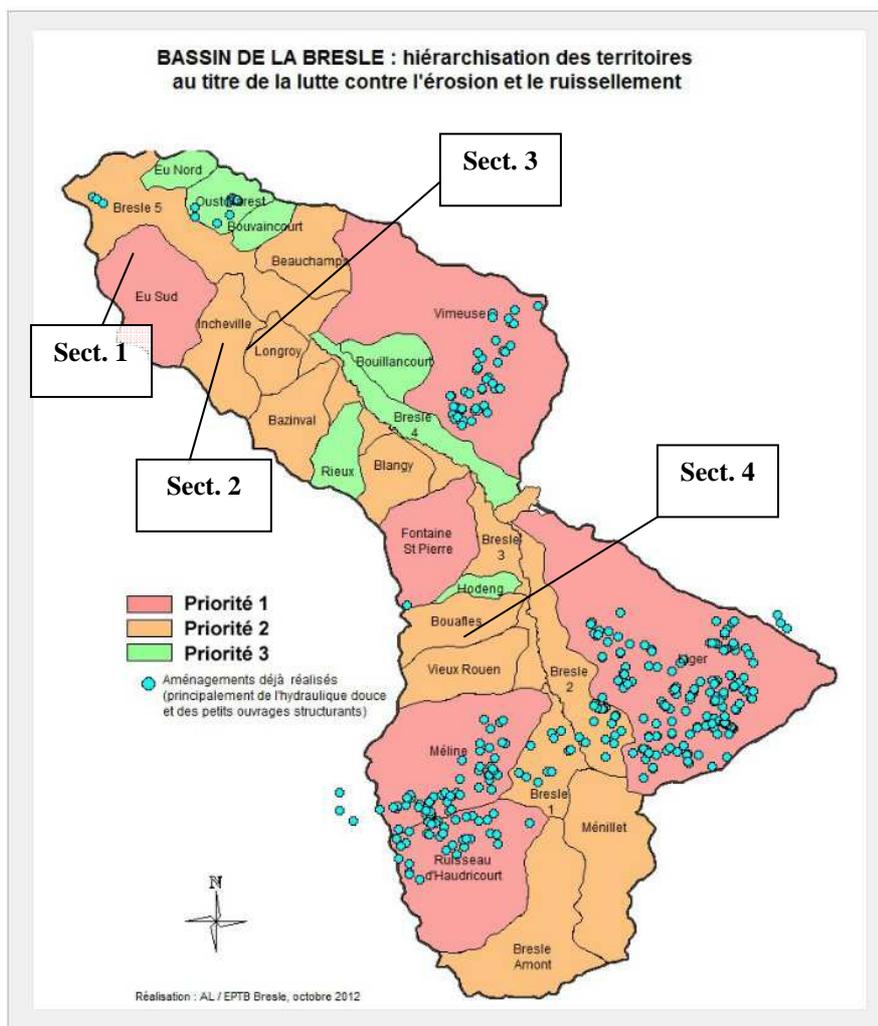
2. Une animation de bassin au service de la préservation de la qualité des eaux et de la prévention des inondations

2.1 Prévenir les risques d'inondation : la maîtrise de l'érosion et des ruissellements

2.1.1. Les études et les travaux hydrauliques par sous-bassin versant

La gestion du ruissellement et de l'érosion se fait sur la base des priorités définies sur le bassin par l'Institution au regard des enjeux suivants :

- la protection des biens et des personnes,
- l'impact sur les eaux souterraines et les eaux superficielles.



Sont résumés, ci-après, les principaux dossiers, intitulés "Sect." pour "secteur d'intervention de l'EPTB" sur l'année 2016.

Malgré les priorités d'action de l'EPTB dans ce cadre, **l'Institution Bresle reste, bien évidemment, à l'écoute des collectivités qui souhaitent s'engager pour prévenir leur territoire de tout risque d'inondation.**



Sect. 1 Réalisation des travaux d'hydraulique douce sur le sous bassin versant d'Eu sud (76)

Le travail d'étude engagé depuis maintenant 3 ans sur ce sous-bassin de 3 200 ha (sur les communes de EU, SAINT-PIERRE-EN-VAL, ETALONDES, SAINT-REMY-BOSCROCOURT, LE MESNIL-REAUME, BAROMESNIL, MONCHY-SUR-EU ET INCHEVILLE) s'est conclu par la réalisation de seulement 30% des ouvrages préconisés.



Malgré la très forte réactivité de ce sous-bassin aux ruissellements et la récurrence des phénomènes (plus de 15 arrêtés de catastrophes naturelles pris sur ce bassin en 20 ans, la plupart à la suite d'inondations par ruissellements et de coulées de boues !), il n'a pas été possible de mobiliser plus intensément les professionnels du secteur agricole.



Les chiffres ...

- Montant de l'étude : 33 368,40 € TTC (80 % AESN, 20 % communes)
- Montant des travaux d'hydraulique douce : 29 708,40 € TTC (60 % AESN, 20 % région HN, 20 % collectivités)
- Nature des travaux d'hydraulique douce : 5 haies (440 mètres) + 5 fascines (250 mètres) soit 30 % des préconisations d'ouvrages réalisées
- Nombre de réunions en 2016 : 7
- Nombre de RDV individuels : 10

Bilan 2016...

- Février à Mars 2016 : réalisation et suivi des travaux
- Avril 2016 : arrêt et réception partielle des travaux dus à la trêve estivale de plantations
- Octobre 2016 : reprise des travaux de plantations
- Novembre 2016 : réception, clôture du marché de travaux et solde des conventions financières



Sect. 2 *Réalisation des travaux d'hydraulique douce sur le sous bassin versant d'Incheville (76), un relais des élus qui reste à relancer*

Suite à la sollicitation de la commune d'Incheville, l'EPTB a décidé de faire émerger une nouvelle étude sur ce territoire, en 2013. Le bassin versant d'Incheville s'étend sur 2 000 ha réparti sur tout ou partie de 6 communes : Incheville, Guerville, Millebosc, Melleville, Mesnil-Réaume et Monchy-sur-Eu.

Depuis 1994, 15 arrêtés de catastrophes naturelles ont été pris sur ces communes (inondations et/ou de coulées de boues).

Malgré un travail d'animation très intense effectué au 1er semestre 2016, c'est un constat en demi-teinte qui est dressé avec le retrait du plan de financement de la commune de Guerville, et ce malgré la participation au plan de financement de l'Office national des forêts qui était loin d'être acquise. L'Institution va tenter de mobiliser à nouveaux les acteurs concernés car toutes les actions qui seront mises en place constitueront déjà une réponse préventive à la lutte contre les ruissellements et à la dégradation de notre masse d'eau.

2.1.2 Les autres actions lancées pour prévenir les risques de ruissellements

La réhabilitation des mares communales du bassin

Suite à l'inventaire et au diagnostic des mares en 2014, l'EPTB a mis en place un programme de restauration et de valorisation des mares du bassin versant

Organisation de la concertation, animations et préparation des réunions, synthèses, informations générales, démarchage des communes concernées, lancement et suivi des marchés de travaux sont en quelques mots, les tâches principales que l'EPTB assume pour les communes,...

Bilan 2016...

- **Février à avril 2016** : réalisation des travaux et suivi de chantiers pour les 4 mares de Millebosc et d'Aubéguimont,
- **Mai 2016** : réception, clôture des marchés de travaux et solde des conventions financières,
- **Juin 2016** : Inauguration de la mare de Millebosc,
- **Juillet à décembre 2016** : démarchage et premiers contacts avec les différentes communes qui souhaitent s'engager dans le programme « mares ».

Bon à savoir :

Les mares sont indispensables au bon fonctionnement hydraulique du bassin versant. Elles permettent de ralentir les écoulements et ainsi de prévenir les inondations.

Ces milieux sont également des écosystèmes propices au développement d'une faune et d'une flore diversifiées qui participent à la richesse du milieu mais peuvent également participer à l'épuration des eaux.



Sect. 3 Réhabilitation de la mare de la commune de Millebosc, fin du chantier et inauguration des travaux

Première réhabilitation suivie par l'EPTB aux côtés de la commune, la mare de Millebosc a été entièrement curée et offre maintenant un tout autre visage pour le plus grand plaisir des habitants eux-mêmes.



La mare avant les travaux...



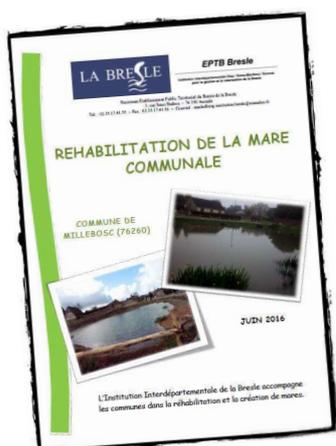
...la mare après le curage et la remise en état...



Inauguration de la mare de Millebosc en présence de M. MAQUET, Président de l'EPTB, M. REGNIER, Conseiller départemental, Mme RODIER, Maire de Millebosc.

La mare de Millebosc en quelques chiffres :

- Terrassement et désenvasement : 1 000 m³
- Volume d'eau restauré : 1 500 m³ en permanence avec un volume tampon de 350 m³
- 350 pieds d'hélophytes implantés
- Création d'une sente piétonnière afin de redécouvrir la mare
- Montant de l'opération : 25 480€ HT
- Agence de l'Eau Seine Normandie : 15 287€ HT
- Conseil départemental 76 : 1 950€ HT
- Commune de Millebosc : 8 243€ HT



Chaque mare réalisée fait l'objet d'une plaquette de synthèse disponible sur le site de l'EPTB et en mairie...



Sect. 4 *Réhabilitation de trois mares sur Aubéguimont.*

Les mares d'Aubéguimont ont des vocations multiples, en premier lieu, elles jouent un rôle hydraulique (*c'est-à-dire qu'elles recueillent et tamponnent les eaux pluviales en provenance du bourg*).

Deuxième caractéristique : elles sont classées "réserves incendie" et sont ainsi équipées d'une aire d'aspiration et possèdent un volume permanent en eau de 150 m³.

Enfin, troisième et dernière caractéristique : elles jouent un rôle écologique et maintiennent une faune et une flore propres aux milieux aquatiques.



La mare nouvellement terrassée, son volume est désormais de 600 m³ soit trois fois plus que son volume initial



Quelques chiffres

➤ Montants des travaux de réhabilitation des 3 mares : 22 220€ TTC

➤ Les volumes tampons :

- 100 m³ pour la mare du Hameau de Croquereaux,
- 190 m³ pour la mare du centre bourg
- 260 m³ pour la mare d'infiltration rue centrale

Vidange de la mare centrale d'Aubéguimont, mise en sauvegarde de la faune et début des travaux de terrassement.



La mare aujourd'hui accueille une forte population d'amphibiens (tritons mais aussi de crapauds accoucheurs)

Perspectives 2017...

6 réhabilitations de mares communales sont prévues en 2017 :
- Monchy-sur-Eu, Le Translay, Aigneville, Bettembos, Saint-Rémy-Boscrocourt, Fouilloy...



Les retournements de surfaces infiltrantes (prairies)

En Seine-Maritime, Monsieur le Préfet a pris un arrêté préfectoral le 31 décembre 2014 requérant l'avis des structures de bassins versants et autres structures assimilées, préalablement à la destruction des prairies. En effet, ce département figure parmi les départements métropolitains les plus touchés par les inondations par ruissellement.

Face à la disparition croissante des prairies du bassin que l'on ne peut que constater, l'Institution se tient à la disposition des agriculteurs pour les aiguiller vers d'autres types d'économies plus vertueuses pour l'environnement comme pour la santé économique des entreprises agricoles.



En 2016, l'EPTB de la Bresle a accueilli un stagiaire, sur la thématique des retournements de prairies sur notre bassin versant.

Durant deux mois, ce dernier a dressé un bilan du suivi ou non des préconisations de gestion faite par l'EPTB de la Bresle dans le cadre de la mise en œuvre de cet arrêté préfectoral du 31 décembre 2014.

Depuis la prise de cet arrêté, l'EPTB de la Bresle a ainsi été sollicité 83 fois pour des projets de destructions de prairies.

Dans les faits, il s'avère que lorsqu'un avis est rendu *-qu'il soit favorable, défavorable ou sous réserve-* **il n'est suivi que dans 60 % des cas, soit dans 3 cas sur 5, ce qui peut s'expliquer notamment par la crise agricole qui s'opère en France : chute du prix du lait et de la viande bovine, d'où des exploitants qui se tournent vers les céréales plus rémunératrices et qui apportent un plus grand confort de vie (gain de temps au travail).**

En 2016, sur les 96,68ha qui ont fait l'objet d'un avis de l'EPTB, 56,45ha ont réellement été mis en culture.

2.2. Repenser l'urbanisme aujourd'hui, pour réduire les risques d'inondation demain

La prévention des risques d'inondation ne peut être efficace que si elle est partagée par les aménageurs du territoire à toutes les échelles, que l'on soit simples citoyens ou acteurs confirmés en matière d'urbanisme. L'élaboration des documents d'urbanisme constitue, dès lors, un élément "clé" dans la prévention des inondations sur nos territoires.

Dans ce cadre, lorsque l'EPTB Bresle participera à ces élaborations, il apportera les éléments de connaissance indispensables pour appréhender les enjeux présents sur les communes et ainsi envisager un urbanisme qui tienne mieux compte des risques existant.



Ces informations cartographiques couplées à la connaissance du territoire par les élus du bassin ne peuvent que renforcer et développer de meilleure manière l'appréhension du risque d'inondation.

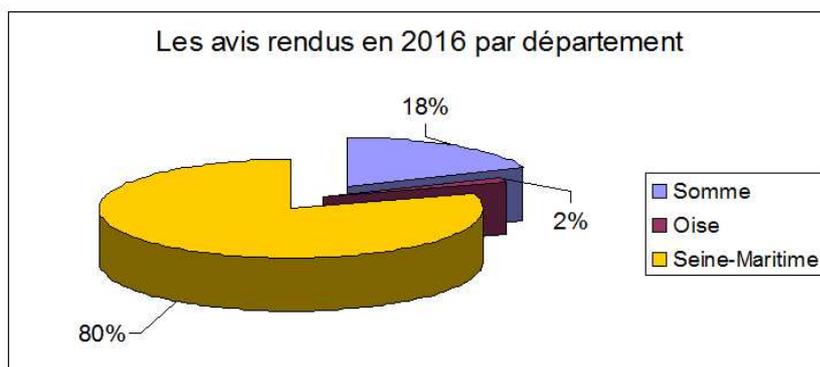
2.2.1. L'EPTB Bresle, une aide aux communes pour identifier les risques d'inondations dans le cadre des documents d'urbanisme



L'Institution interdépartementale, un appui à la prise en compte des inondations et du SAGE dans le cadre de l'élaboration des documents d'urbanisme mais comment ?

Avec 105 dispositions à mettre en œuvre, le SAGE Bresle est un SAGE ambitieux ayant pour objectif l'atteinte du bon état des eaux sur notre bassin. Parmi ses dispositions, 3 en particulier demandent une mise en comptabilité des documents d'urbanisme avec les objectifs du SAGE. Afin que les communes ne soient pas obligées de revoir leurs documents une fois approuvés (c'est en effet une obligation sous 3 ans), l'Institution, dès lors qu'elle accompagne et participe à cette révision ou élaboration d'un document d'urbanisme aux côtés de la commune, apporte tous les éléments d'information pour que le document soit, au regard du lien de subordination qui existe entre les deux documents tel que requis par l'article L111-1-1 du code de l'urbanisme, conforme à la loi.

En 2016, l'EPTB Bresle a participé à plus de 25 réunions au titre du suivi des documents d'urbanisme type Plan local d'urbanisme (PLU) ou PLUi sur les territoires des communautés de communes d'Aumale-Blangy sur Bresle et Somme-Sud-Ouest comme sur les communes d'Aumale, Blangy-sur-Bresle, Bouvaincourt-sur-Bresle, Incheville, Marques, Oust-Marest, Ponts-et-Marais, Saint-Pierre-en-Val, Saint-Rémy-Boscrocourt.



2.2.2. Les avis d'urbanisme

Avec la prise de la compétence en matière d'urbanisme par certaines communautés de communes interrégionales (Villes Sœurs et Aumale-Blangy), l'EPTB rend maintenant environ 20% d'avis sur des communes picardes.

Dans le cadre d'une transversalité et d'une

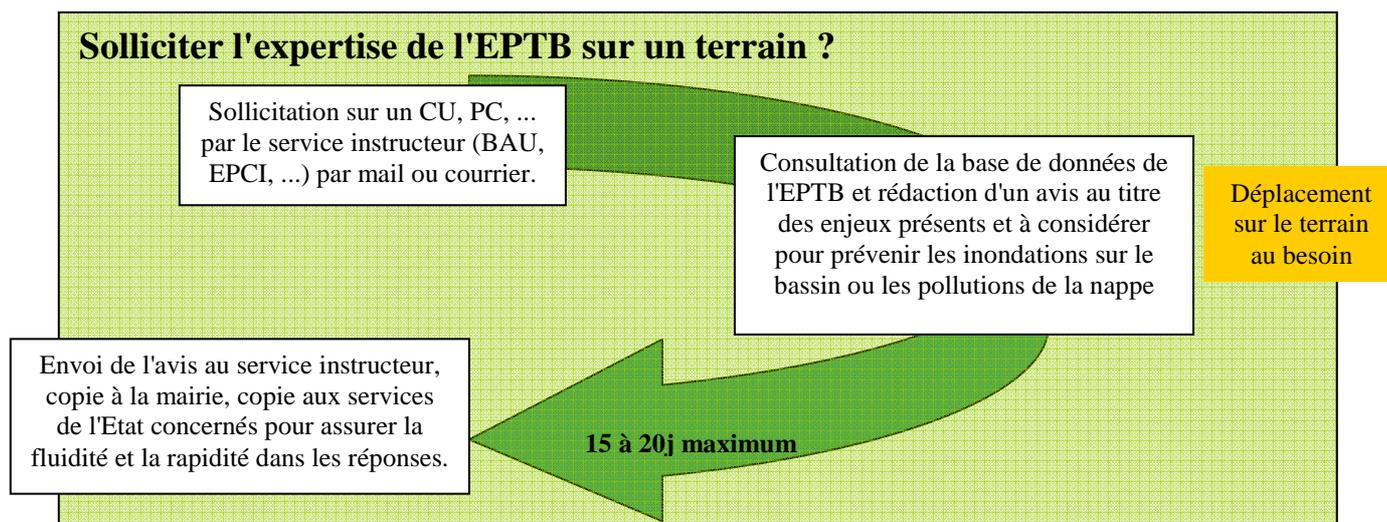
complémentarité des expertises avec les services de l'Etat, les structures de bassin rendent, côté Seine-Maritime, un avis sur les permis de construire et les certificats d'urbanisme de leurs territoires au titre de leurs connaissances sur les risques d'inondation.

Sur le bassin de la Bresle, l'Institution interdépartementale a rendu environ, en 2016, plus d'une cinquantaine d'avis pour des permis de construire, des certificats d'urbanisme comme sur des lotissements. Envoyés par les services de l'Etat (bureau d'autorisation d'urbanisme); ils sont maintenant, depuis la prise de cette compétence par certaines



communautés de communes, envoyés directement par ces dernières dès lors que la situation locale et les enjeux le nécessitent.

L'EPTB Bresle fait alors part de son avis, en moyenne sous 20 jours, au service instructeur et invite éventuellement le pétitionnaire à consulter les services de l'Etat pour compléter son dossier et ainsi lui éviter refus et perte de temps. Cet avis argumenté est enfin envoyé pour copie à la mairie concernée, accompagné d'une carte de situation de la zone de projet au regard des enjeux présents (zone inondable, zones humides, périmètres de captage, ...).



2.2.3. La gestion des eaux pluviales ; l'enjeu de demain en matière de prévention des risques

Les eaux pluviales issues des très nombreuses surfaces urbanisées constituent encore et toujours un problème crucial aggravateur des risques de ruissellement sur le bassin.

Le SAGE, validé en août 2016, implique maintenant que tous les documents d'urbanisme du bassin versant soient "mis en compatibilité" avec les objectifs du SAGE.

Décryptage de la disposition n°72 du SAGE, disposition de mise en compatibilité du document d'urbanisme avec le schéma et qui s'intitule "Gérer les eaux pluviales issues des surfaces aménagées"

"Les documents de planification relatifs à l'urbanisme (SCOT, et en l'absence de SCOT, les PLU(i) et cartes communales) doivent être compatibles ou rendus compatibles, si nécessaire, avec l'objectif de gestion des eaux pluviales à la parcelle lors de toute nouvelle imperméabilisation, et ce, dans un délai de trois ans à compter de l'approbation du SAGE."



Cette obligation de mise en compatibilité peut se traduire de différentes façons, soit par le respect des préconisations des Schémas de Gestion des Eaux Pluviales (SGEP) lorsqu'ils existent, soit quand ce n'est pas le cas, par le respect des doctrines départementales et des guides qui existent par exemple dans la Seine-Maritime et dans l'Oise.





N'oubliez pas...

L'EPTB Bresle peut aider les communes ou communautés de communes à rédiger le cahier des charges des schémas de gestion des eaux pluviales comme également les suivre aux côtés des élus, et s'assurer ainsi de leur bon déroulement.

Ainsi, lorsque les enjeux le justifient, pour toute nouvelle construction ou tout nouvel aménagement engendrant une imperméabilisation, il est préconisé une limitation et/ou une régulation des eaux pluviales à la parcelle.

Celle-ci peut être envisagée par différentes techniques dont l'objet est de compenser les effets négatifs de l'imperméabilisation. L'EPTB met à la disposition du public et élus diverses plaquettes informatives qui donnent une idée des concepts actuels qui existent et peuvent être mis en place.



Site internet de l'EPTB Bresle :
www.eptb-bresle.com
Rubrique TELECHARGEMENT
> EAUX PLUVIALES

L'indispensable à avoir par commune ou au niveau des intercommunalités : le schéma de gestion des eaux pluviales

Le zonage d'assainissement est rendu obligatoire par le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). **L'article**

L2224-10 de ce même code fixe les obligations liées à la gestion de ces eaux.

En faisant réaliser des schémas pluviaux, documents annexés aux documents d'urbanisme (PLU, carte communale, PLUi), les communes répondent au principe du SAGE et disposent d'un outil de connaissance supplémentaire pour appréhender les désordres hydrauliques liés aux eaux pluviales.

Cette année, l'EPTB a participé au lancement ou suivi des schémas pluviaux suivants : Aumale, Bouvaincourt-sur-Bresle et à celui lancé par la Communauté de communes Somme-Sud-Ouest dans le cadre de son PLUi.

2.3. La gestion de crise, préalable à la résilience de notre territoire

Les inondations ont touché très fortement, par le passé, le bassin de la Bresle, sans nul doute que cela se reproduira à nouveau. Notre territoire doit donc se préparer à mieux anticiper et gérer les phénomènes d'inondation qui pourraient survenir dans l'avenir.

En 2016, l'EPTB a souhaité initié une première réflexion par l'intermédiaire d'un stagiaire qui a dressé un inventaire des communes ou communautés de commune qui avaient déjà réfléchi à ce que les experts appellent communément "**la gestion de crise**".

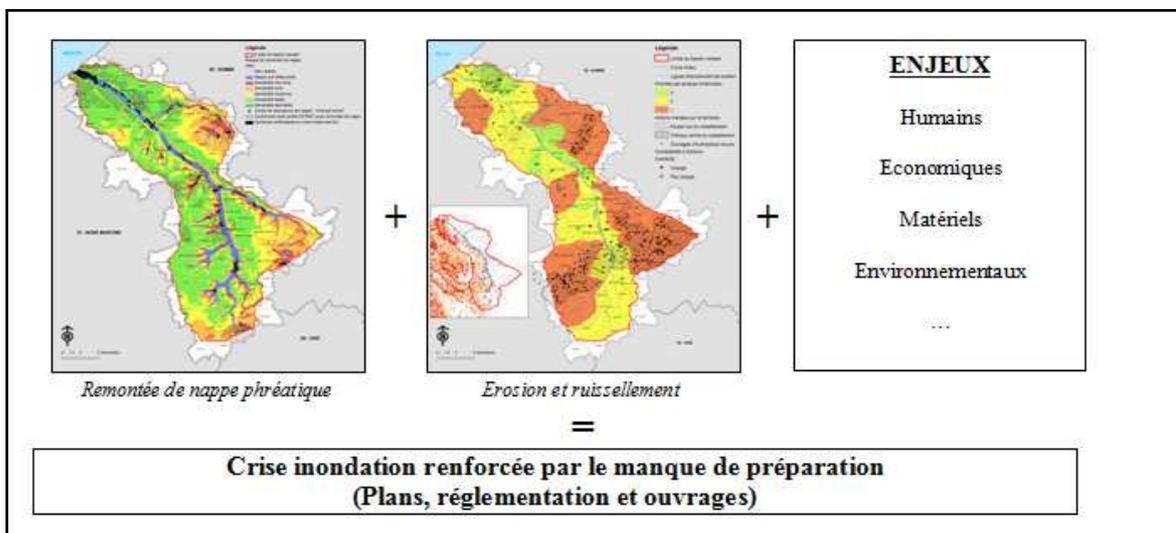
Ce principe doit non seulement permettre d'appréhender les réalités d'un évènement hydraulique et ses conséquences mais il doit aussi permettre de préparer à sa suite la sortie de crise pour que les conditions d'une activité économique, telle que connue avant la crise, soit à nouveau et le



plus vite possible, retrouvée. Cette gestion que l'on peut qualifier "d'avant, pendant, après" doit permettre aux communes d'agir vite, avec efficacité et justesse dans les prises de décision afin de préserver l'intérêt des biens et des personnes concernés.

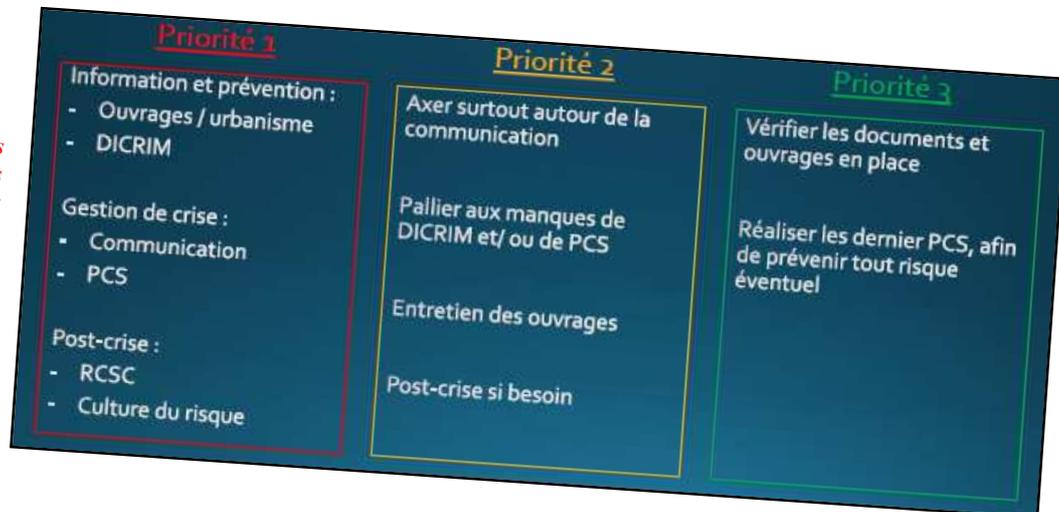
En croisant les enjeux identifiés sur la commune ainsi que la présence ou non d'outils servant à

préparer la gestion de crise (ex : plan communal de sauvegarde, ...), certains secteurs du territoire sont ressortis comme nécessitant un soutien plus approfondi en terme d'animation et d'aide pour préparer au mieux l'anticipation de ces phénomènes.



Par priorité, différentes actions peuvent être mises en place par les collectivités si elles le souhaitent. L'EPTB apportera prochainement son aide pour aider les communes dans le lancement de ces actions "de gestion de crise".

Les actions proposées après classement des communes selon leur état de priorité face aux risques



3. Objectif : atteindre le bon état écologique des eaux sur le bassin de la Bresle

3.1. Les travaux de restauration de la continuité écologique et des milieux aquatiques

Le fleuve Bresle et ses affluents jouissent d'un patrimoine naturel piscicole de bonne qualité avec la présence d'espèces emblématiques comme la truite de mer, la truite fario, l'anguille européenne ou encore le saumon atlantique.

Par le passé, et à des fins de productions d'énergie hydraulique, la Bresle a été détournée, rectifiée et canalisée conduisant à une dégradation et à une difficulté d'accès des habitats aquatiques.

Jusqu'en 2012, les grands salmonidés migrateurs comme la truite de mer ou le saumon ne pouvaient plus accéder qu'à 2/3 des frayères du bassin, réduisant ainsi le développement de ces populations de poissons.



L'Institution, avec le concours financier de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, propose gracieusement son accompagnement aux propriétaires le souhaitant dans la mise aux normes de leurs moulins. L'accompagnement peut aller du simple renseignement administratif jusqu'à l'assistance à la réalisation complète des travaux, comme cela a été le cas sur 6 opérations depuis 2011.

Les travaux réalisés depuis 2012, ont permis, à travers 6 opérations, de faciliter le passage des poissons sur une quinzaine de kilomètres de cours d'eau, à ce jour, puis de remettre en fond de vallée et donc de restaurer environ 2,5 kms de cours d'eau.

3.1.1. Les études et les travaux sur les ouvrages d'Oust-Marest (80)

Sur le site industriel de la société ASSA ABLOY située à Oust-Marest, une vaste opération visant à démanteler un complexe hydraulique composé de deux ouvrages est en cours de réalisation depuis 2016.

Après des discussions engagées dès 2014 et un lancement de la maîtrise d'œuvre en 2015, le chantier a finalement été retardé en raison de la présence de substances polluantes découverte sur une partie du site d'étude.

La phase de travaux la plus importante a finalement été décalée à 2017, de façon à laisser le temps nécessaire aux investigations techniques et financières supplémentaires indispensables pour mieux appréhender le contexte et optimiser la dépense publique. Situé dans un contexte industriel générant des surcoûts liés notamment à des sols pollués, diverses études ont ainsi été conduites en 2016 pour davantage cerner la pollution présente et assurer la sécurité des futures équipes de chantier comme des milieux naturels tout proche :

- étude de maîtrise d'œuvre pour la conception du projet (suivi),
- étude de sols pollués (3 campagnes de sondages et analyses),
- assistance à maîtrise d'ouvrage sol pollués (rédaction DCE travaux),
- diagnostics « amiante ».





L'emplacement des anciennes turbines constitue une zone de danger "extrême".



Ces études nécessitent la tenue de comités de suivi réguliers et de réunions techniques pour valider les conclusions et assurer une bonne compatibilité entre les travaux à venir, les enjeux présents sur le site (enjeux inondations, captages d'eau potable, écologiques avec la présence de zones humides et d'espèces inscrites à la directive européenne "habitats, faune, flore" dite directive "Natura 2000") et l'activité industrielle présente sur place.



Une des réunions techniques réunissant les services de la DREAL, l'Agence de l'eau, la Chambre de commerce et d'industrie, l'Association syndicale des riverains de la Bresle, les services de l'Agence Française pour la Biodiversité, la Présidente de la CLE du SAGE ainsi que les services de l'EPTB Bresle.

3.1.2. Les études et les travaux sur le moulin Sellier (Bouafles, Vieux-Rouen-sur-Bresle 76)

Situé sur la commune de Vieux-Rouen-sur-Bresle, sur la rivière la Méline, l'un des prochains ouvrages qu'il est prévu d'aménager, courant 2018, fait l'objet depuis maintenant 2 ans d'un travail régulier d'ingénierie entre les services de l'Etat, l'Agence de l'eau, l'EPTB, le maître d'œuvre et le propriétaire pour définir la solution la plus pérenne dans le temps qui permette de conserver les usages actuels voulus par le propriétaire.





L'étude conduite par l'EPTB pour le compte du propriétaire a permis de montrer la capacité d'adaptation de l'EPTB aux évolutions techniques qui sont nouvellement demandées tout en assurant une parfaite communication de la situation au propriétaire.

3.1.3. Les ouvrages situés sur Lannoy-Cuillère (60)

L'EPTB de la Bresle a été sollicité par un propriétaire de la vallée qui, contraint par la Direction départementale des territoires de l'Oise (DDT), souhaite mettre aux normes son ouvrage. Après plusieurs visites de l'EPTB, ce sont en fait trois ouvrages sur lesquels il convient de supprimer les impacts hydrauliques gênant la continuité écologique et le transit sédimentaire. Pour deux ouvrages, l'EPTB a choisi, avec le propriétaire, de favoriser leur dégradation lente en ne rebouchant pas les brèches qui se sont créés et en laissant les branches s'y coincer. Un ouvrage est désormais contourné et l'autre est en cours.



L'EPTB se chargera d'aider prochainement le propriétaire à régulariser au regard de la loi, cet acte d'effacement des deux ouvrages dès lors qu'ils auront été totalement contournés.

3.1.4. Le moulin de l'Abreuvoir, Saint-Germain-sur-Bresle (80)

Après plusieurs années de rencontres, d'explications et de co-construction du projet entre l'EPTB et les propriétaires de l'ouvrage, une solution vient d'être arrêtée dernièrement.



Fruit de longs épisodes de négociations entre les propriétaires de l'ouvrage mais aussi des autres propriétaires alentours, cette solution verra naître, sur cette commune samarienne, une renaturation avec comblement du bief actuel.

Les travaux débuteront en 2018 et ils tiendront compte des enjeux écologiques très forts sur ce secteur puisque l'écrevisse à pieds blancs et l'agrion de Mercure, deux espèces classées dans le cadre du réseau Natura 2000 habitent les lieux.



Une intense prospection en 2016 a ainsi permis de vérifier la présence de l'écrevisse au droit du bras de décharge.

Ainsi et avec ses nouveaux éléments, le projet de renaturation a été revu pour assurer un impact limité sur ces espèces grâce au partenariat entre l'EPTB et le Conservatoire

d'espaces naturels de Picardie qui a assuré, par ses conseils et des mesures de préventions à mettre en place, la faisabilité de ce le projet de renaturation.

3.1.5. Les petits seuils en voie d'aménagement grâce au travail de l'ASA et de l'EPTB

L'EPTB propose son assistance à maîtrise d'ouvrage à l'Association syndicale autorisée de la Bresle pour fluidifier et faciliter la mise en place d'opérations de suppression sur les ouvrages sans usage voire vétustes qui jalonnent les cours d'eau dont elle assure l'entretien. L'EPTB participe à l'élaboration des dossiers techniques et administratifs requis au titre de la loi sur l'Eau, l'ASA, quant à elle, se charge de la réalisation des travaux (arasement des seuils et vannages visés par les autorisations,...). Plus d'une quarantaine de seuils devraient ainsi, par ce travail concerté, être aménagés ou arasés permettant ainsi d'améliorer la continuité écologique et le transit sédimentaire sur le fleuve et ses affluents.

3.1.6. Des partenariats pour évaluer les bénéfices des opérations de restauration de la continuité écologique...

Après maintenant quelques années de recul, le déroulement de plusieurs chantiers de renaturation et quelques centaines de mètres carrés de fraysère regagnés, l'EPTB Bresle s'est rapproché du

Conservatoire botanique national de Bailleul et de la cellule d'assistance développée par le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie (antenne Oise) pour s'entourer de leurs expertises floristiques et faunistiques sur les différents aménagements réalisés en faveur des milieux aquatiques et des zones humides.



seinormigr



L'EPTB a également développé avec l'association « grand migrateur » SEINORMIGR, un partenariat pour le suivi de l'efficacité des opérations de renaturations de cours d'eau par la réalisation de pêches électriques d'inventaire.



Sur des contextes de fond de vallée qui plus est, également en Natura 2000, l'EPTB avec son rôle d'animateur du site Natura 2000 a souhaité avec ces partenariats apporter plus de réponses sur la connaissance des espèces inscrites à la directive européenne comme mieux appréhender les conséquences des aménagements réalisés en 2013 sur Sénarpont, en 2015 sur Longroy et Bouvaincourt-sur-Bresle, au-delà du simple aspect piscicole.

IMPORTANT

Le suivi réalisé dans le cadre de l'opération de renaturation de la Bresle à Sénarpont avait mis en évidence une multiplication par onze des densités de truites avec un très fort développement des juvéniles.

Par anticipation sur les prochaines opérations, ces partenariats vont perdurer dans les années qui viennent pour permettre, sur les ouvrages le nécessitant d'avoir, avant tout suivi, un diagnostic initial qui sera en mesure de mieux mesurer l'intérêt des investissements consacrés jusqu'à présent à la restauration des milieux aquatiques sur la vallée.

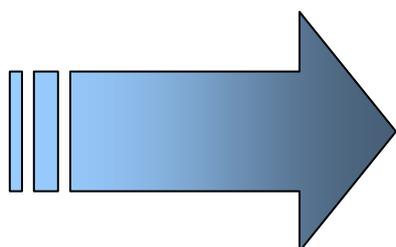
Visite du site de Longroy, en juin 2016, en compagnie des élus de la commune, de membres du comité de pilotage Natura 2000 avec le responsable de l'antenne Picardie du Conservatoire botanique national de Bailleul, Jean-Christophe HAUGUEL.



3.2. La protection des zones humides du territoire : une mission portée par l'EPTB Bresle

Ces espaces naturels de fond de vallée jadis très présents ont été impactés par les activités humaines depuis la fin du VIII^{em}e siècle avec une très forte intensification à partir du XIX^{em}e. **On estime ainsi qu'environ 60% de ces espaces naturels de notre vallée ont disparu ou ont perdu la plupart de leur fonctionnalité.** Au-delà de cet enjeu de préservation de la biodiversité qu'elles représentent, ces zones jouent pourtant d'importants rôles pour prévenir les inondations sur le bassin versant. Les imperméabiliser comme cela en a été beaucoup le cas par le passé, revient à priver le bassin de zones potentielles d'expansion des crues comme de zones qui peuvent soutenir les étiages que la Bresle pourrait rencontrer dans un contexte mondial de changement climatique où l'eau peut devenir un véritable enjeu pour notre territoire.

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Seine-Normandie ainsi que le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la Bresle font de la préservation et de la restauration des zones humides une priorité, non seulement pour le patrimoine écologique qu'elles constituent mais aussi pour les multiples fonctions qu'elles remplissent dans le cycle de l'eau.



L'EPTB Bresle, au regard de sa mission d'animation et d'expertise en charge de la mise en œuvre du SAGE est aux côtés des communes le désirant pour imaginer, demain, un projet de préservation, de restauration et de valorisation de ces espaces de fonds de vallée qui fondent l'identité paysagère naturelle de notre vallée.



3.2.1. La protection des zones humides dans le cadre des projets de restauration de la continuité écologique



Commune de LONGROY

Dans le cadre des opérations de mises au norme des nombreux ouvrages de la vallée, le travail partenarial entre la commune de Longroy et l'EPTB a permis d'envisager une solution plus ambitieuse que la simple mise en place d'une passe à poissons. Plus pérenne et plus efficace, la renaturation avec comblement du bief originel a ainsi été privilégiée. Loin d'en rester là, la commune a souhaité s'entourer de conseils pour

l'aider à renforcer son attractivité par la valorisation de cette zone humide en l'ouvrant à tous. Sur la base de cette demande, l'EPTB Bresle a missionné durant plusieurs semaines un agent qui a imaginé, avec la commune, un sentier et des panneaux pédagogiques de découverte.

A travers 6 panneaux implantés le long du parcours, on peut découvrir la biodiversité de ces zones comme leurs rôles dans la gestion des crues ou dans l'amélioration de la qualité de nos eaux de surface comme souterraine.

3.2.2. L'EPTB Bresle au service des collectivités souhaitant valoriser et préserver leurs zones humides

Commune de BOUVAINCOURT-SUR-BRESLE

L'EPTB de la Bresle a été sollicité par la commune de Bouvaincourt-sur-Bresle pour envisager la reconversion d'une ancienne peupleraie située en zone humide.

L'équipe de l'Institution de la Bresle a alors réalisé différentes études pédologiques, floristiques et topographiques. Celles-ci ont conclu



que la parcelle de la commune était recouverte d'un important remblai provenant des anciennes activités de creusement de carrières dans la vallée.

Visite organisée le 14 juin 2016 par l'EPTB Bresle accompagnée pour l'expertise floristique par le Conservatoire botanique de Bailleul et M. Legrand, membre du COPIL Natura 2000 et botaniste. Les conclusions de ce travail ont fait l'objet d'une restitution à la commune.

Le projet proposé consiste à supprimer tous ces remblais en les réimplantant dans la ballastière voisine. Cette opération permettrait de restaurer une zone humide et ses fonctionnalités (expansion des crues, biodiversité, épuration de l'eau...) sur 2,5 ha mais également d'en recréer de nouvelles, au sein



de la ballastière par l'intermédiaire d'îlots de biodiversité qui pourraient jouer le rôle de zones refuge pour les oiseaux, de frayères à brochets, de zone de croissance des poissons blancs comme de berges en pente douce qui permettraient à une flore et à une faune de s'étager davantage et ainsi d'augmenter la biodiversité du site... Un parcours de découverte implanté sur l'ensemble de ce parcours de plusieurs centaines de mètres pourra permettre aux habitants d'apprécier les richesses de leur commune comme d'offrir un agrément supplémentaire à la commune à proximité immédiate du camping.

Commune de BLANGY-SUR-BRESLE

Dans le cadre de la révision du document d'urbanisme de la commune et après plusieurs entretiens et réunions avec la commune et le cabinet d'urbanisme en charge de l'élaboration du plan local d'urbanisme, il s'avère qu'énormément de milieux naturels humides sont encore présents sur la commune et sont, au titre des réglementations existantes, difficilement aménageables au regard des risques d'inondation comme de la destruction des milieux naturels humides qui les composent sans contrepartie.



Une réunion organisée par l'EPTB Bresle pour présenter les enjeux de préservation des zones humides aux élus de la commune et au cabinet d'urbanisme.

Avec une ambition forte de proposer un autre mode de développement à sa commune, M. le Maire a souhaité poursuivre la réflexion en s'appuyant sur l'EPTB Bresle et le Conservatoire d'espaces naturels de Haute-Normandie qui, chacun dans son domaine technique, écologique, hydraulique va travailler à un projet de valorisation possible des zones naturelles existantes dans un contexte de

création d'un pôle écologico-touristique sur la commune.

Ce travail initié en 2016 va se poursuivre par des prospections de terrains qui auront lieu courant 2017.

3.3. L'animation du document d'objectifs (DOCOB) Natura 2000 sur le site "Vallée de la Bresle" FR2200363



3.3.1. Le comité de pilotage se déplace à Eu et découvre l'Observatoire scientifique de suivi des poissons migrateurs géré par l'Agence Française pour la Biodiversité

A l'initiative de sa Présidente, Mme LUCOT-AVRIL, le comité de pilotage du site Natura 2000 "vallée de la Bresle" a été accueilli par l'Agence française pour la biodiversité (AFB) sur l'Observatoire scientifique de suivi des poissons

migrateurs de Eu.



L'accueil réservé par M. FAGARD et son responsable, M. JOSSET, ainsi que les explications très fournies ont su démontrer aux membres du COPIL, l'importance internationale de ce travail de contrôles des poissons grands migrateurs comme le saumon atlantique et la truite de mer qui existe sur la vallée, depuis les années 80.



Un public attentif aux informations données par M. JOSSET préalablement à la visite du piège.



Ouverture du piège et explications sur son fonctionnement et le recul apporté par les informations recueillies depuis plus de 30 ans notamment au regard du changement climatique.

3.3.2. Deuxième session de sensibilisation aux espèces végétales exotiques envahissantes

Pour maintenir nos milieux et veiller à la préservation des écosystèmes naturels présents sur notre vallée, le document d'objectifs du site Natura 2000 "vallée de la Bresle" appelle à la vigilance sur les invasions biologiques dont nous sommes tous témoins voire acteurs.

Ces espèces qui ont la particularité d'être résistantes et très adaptables à de nouvelles conditions de vie, sont susceptibles, si elles ne trouvent pas dans leur nouvel environnement, de concurrents ou de prédateurs, de se développer de manière excessive, souvent au détriment des espèces indigènes, c'est à dire présentes naturellement dans les milieux naturels sous nos latitudes.



Organisée par l'EPTB Bresle, la sensibilisation à ces fléaux a été menée par le Conservatoire botanique national de Bailleul et son chargé de mission, M. Aymeric Watterlot

Une session a été proposée en juillet 2016 aux gestionnaires des milieux aquatiques comme aux communes riveraines qui le souhaitent pour leur faire appréhender ce phénomène sur des sites déjà impactés de notre vallée.



En plus de fort peuplements de renouée du Japon, les membres ont été sensibilisés à la lutte contre la Balsamine de l'Himalaya, espèce qui tend à se développer dans les milieux riches et fortement mobilisés par l'Homme.

3.3.3. Les principales dates et actions réalisées en 2016 sur le site FR2200363 "vallée de la Bresle" ...

- le 17 mai 2016 : organisation d'une journée d'animation par le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie, pour sensibiliser à l'enjeu de préservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire présents sur ce site ; découverte du site de Lannoy-Cuillère par 23 enfants de la vallée.

- les 14 et 16 juin 2016 : sorties botaniques et phytosociologiques d'amélioration des connaissances sur le site ou à proximité du site Natura en lien avec les opérations de restauration de la continuité écologique et des zones humides sur la vallée.

- le 29 juin 2016 : visite d'un futur chantier de restauration de la continuité écologique avec le CEN Picardie pour améliorer la prise en compte de l'enjeu "Agrion de Mercure", espèce de libellules inscrites à la directive "habitats, faune, flore" présente en limite immédiate du site.

- le 4 juillet 2016 : organisation de la 2^{ème} formation de sensibilisation des gestionnaires des milieux aquatiques du bassin de la Bresle, concernés par le site Natura 2000, à la reconnaissance et à la méthode de gestion ou d'éradication des espèces exotiques envahissantes végétales (EEEv). Cette formation proposée par l'EPTB Bresle a été co-animée par le Conservatoire botanique nationale de Bailleul.

- le 5 juillet 2016 : déroulement du Comité de pilotage Natura 2000 n°10 sur le terrain (Eu) : visite de l'Observatoire de suivi scientifique des poissons migrateurs (ONEMA).

- juin, juillet, août avec dernière relève des pièges en novembre 2016 : recherche de l'espèce écrevisse à pieds blancs (Code Natura : 1092) sur les opérations de restauration de la continuité écologique (RCE) à venir : *moulin de l'Abreuvoir à Saint-Germain-sur-Bresle notamment.*



*Deux espèces à enjeu sur l'ouvrage de Saint-Germain-sur-Bresle ;
l'écrevisse à pieds blancs et l'agrion de Mercure...*

3.4. La politique de sensibilisation des collectivités au "0 PHYTO"

Courant 2016, l'EPTB a travaillé sur le lancement de la directive « 0 Phyto » en accompagnant une quinzaine de communes du bassin dans cette transition de la gestion de leurs espaces publics. Après une sensibilisation courant décembre 2015, certaines comme Le Tréport se sont



démarquées rapidement par leur volonté de changement sur la gestion et la méthode de désherbage au sein de la commune.

L'EPTB s'est positionnée comme assistant à maîtrise d'ouvrage aidant ainsi les communes aptes à abandonner l'utilisation de ces traitements chimiques. L'EPTB, pour le cas de la commune du Tréport, a notamment élaboré la demande de financement, le cahier des charges, lancé et suivi, avec la commune, le marché.

Journée de démonstration de Millebosc

Devant l'échéance du 1^{er} janvier 2018 concernant la suppression des traitements chimiques pour les collectivités, **l'EPTB a proposé des journées de démonstrations de matériels, organisées avec le prestataire ECO'LOGIC en octobre 2016.**



La première à Millebosc, le 14, puis 3 autres en partenariat avec la Communauté de communes de la Picardie Verte le 18 octobre à Romescamps, le 24 à Songeons et le 28 à Thieulloy-Saint-Antoine.



Ces rencontres ont permis à une quarantaine de personnes présentes sur les sessions de Millebosc et de Romescamps de découvrir l'étendu du matériel de désherbage alternatif qui existe et surtout de mieux appréhender la façon de les utiliser.



3.5. L'animation agricole en faveur de la biodiversité et de la lutte contre les pollutions et les ruissellements

3.5.1. Une des ambitions du SAGE pour améliorer nos masses d'eau, développer le BIO

Afin de mettre en avant les objectifs du SAGE et de promouvoir une agriculture en plein essor, l'EPTB s'est penché sur la question de la production biologique sur son bassin.



Ce domaine n'étant que peu représenté sur la Bresle (17 producteurs biologiques), l'EPTB a souhaité orienter une étude sur cette thématique. Ainsi, durant les mois de février et avril 2016, l'Institution a accueilli un stagiaire dont la mission était de réfléchir à un projet pour développer ce type d'exploitations. **La réglementation dictée par le SAGE évoque dans l'objectif 1.2, « la réduction à la source des pollutions diffuses issues des intrants agricoles et urbains ». Un tel projet de développement biologique serait une solution idéale pour répondre à la demande de produits certifiés Biologiques et aux besoins environnementaux de notre territoire.** Outre les bienfaits sur la qualité des eaux souterraines et de surface ainsi que sur les écosystèmes de la vallée, c'est bien sûr la santé des concitoyens qui est au cœur de cet enjeu. Par ailleurs, afin de motiver les nouveaux exploitants et la conversion de ceux prêts à s'engager, de nombreuses subventions et aides sont versées par les départements et l'agence de l'eau.

Le plan de gestion, fruit de ce travail doit maintenant être repris et partagé avec es acteurs de cette filière et de ce territoire pour envisager, demain, un développement de cette activité.

3.5.2. Point sur l'animation PAEC portée par l'EPTB avec bilan de la campagne 2016



L'EPTB a été, sur le bassin de la Bresle, opérateur principal au titre des campagnes de mesures agro-environnementales proposées par les régions en 2016.

La réunion de Bouttencourt réunissait une quinzaine d'agriculteurs de la Somme.

Axant les enjeux sur la biodiversité, plus d'une vingtaine de mesures contractuelles étaient proposées aux agriculteurs du bassin le souhaitant de part et d'autre du fleuve. Avant tout destinées à permettre une valorisation des surfaces en herbes, elles visaient, en sus du maintien de la biodiversité, la pérennisation des prairies, à l'heure où les retournements s'accéléraient et où les producteurs de lait ne vivent plus de leur production.

Trois réunions d'information destinées aux agriculteurs ont ainsi eu lieu le 1^{er} avril à Blangy-sur-Bresle, le 18 avril 2016 à Bouttencourt et le 22 avril 2016 à Lannoy-Cuillère.



Le bilan de cette campagne conduite en partenariat avec les Chambres d'agriculture de l'Oise, de la Somme et de la Seine-Maritime est très positif avec plus ...

- de 145 ha engagés sur des MAE dites "système" c'est à dire qui engage toute l'exploitation et plus
- de 327 ha de MAEC localisées qui engagent les agriculteurs pour 5 ans sur une gestion plus respectueuse des enjeux environnementaux du bassin tels Natura 2000 ou les zones humides.



Une animation avec la Chambre d'agriculture 76 qui a permis, sur cette partie du bassin, d'engager plus de 247ha en 2016 sur les 327ha enregistrés au total.



3.6. Le suivi scientifique des poissons migrateurs sur la Bresle en partenariat avec l'Observatoire Long Terme de la Bresle pour les poissons migrateurs, année 2016

Rédaction : Quentin Josset, AFB (ex. ONEMA)



L'Agence Française pour la Biodiversité est un établissement du Ministère de l'Environnement, créé le 1^{er} janvier 2017 par la réunion de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA), l'Agence des Aires Marines Protégées (AAMP), l'Atelier Technique des Espaces Naturels (ATEN) et les Parcs Nationaux de France (PNF).

L'Observatoire Long Terme de la Bresle, anciennement géré par l'ONEMA, a donc naturellement intégré l'AFB à sa création. Il est par ailleurs membre du réseau d'Observatoires de Recherche en Environnement (ORE), au titre du **Pôle AFB-INRA Gest'Aqua**.

L'OLTB assure depuis 1981 le suivi des stocks de poissons migrateurs de la Bresle au moyen de deux dispositifs de piégeage complémentaires, situés respectivement sur les communes de Beauchamps (15 km de la mer) et d'Eu (3 km de la mer).

Ce suivi scientifique est assuré, depuis 2006, en partenariat avec l'**Institution Interdépartementale Oise / Seine-Maritime / Somme pour la gestion et la valorisation de la Bresle (EPTB Bresle)**.

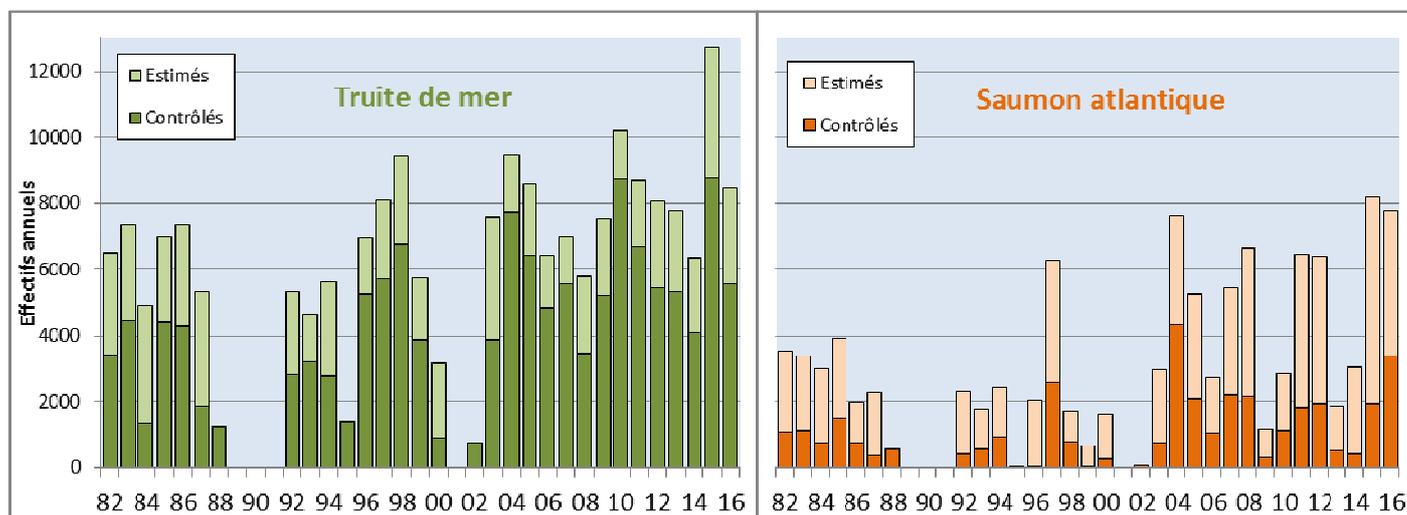
3.6.1. Les résultats de 2016

a) **Les contrôles à la descente** concernent à la fois les adultes qui ont fini de frayer et les juvéniles qui partent grossir en mer après 1 ou 2 années de vie en rivière.



- **5 539 truites de mer et 3 401 saumons, pré-smolts et smolts, ont été contrôlés au printemps 2016.**

Après prise en compte de l'efficacité du contrôle de Beauchamps, évaluée à **65,5 %** pour la truite de mer et **43,9 %** pour le saumon, les effectifs réels de smolts produits en 2016 sur le bassin de la Bresle sont estimés à **8 456 truites de mer et 7 747 saumons** (moy. 1982-2015 de **7 171 truites de mer TRM et 3 618 saumon atlantique SAT**).



OLT BRESLE - DESCENTE – BEAUCHAMPS – TRUITE DE MER & SAUMON ATLANTIQUE
Effectifs annuels contrôlés & estimés – 1982 / 2016

Pour la truite de mer, les effectifs 2016, contrôlés comme estimés, sont **supérieurs** à la moyenne interannuelle ; le constat est similaire chez le saumon, bien que la différence soit encore plus marquée avec un recrutement 2016 plus de **2 fois supérieur** à la moyenne 1982-2015.

b) Les remontées

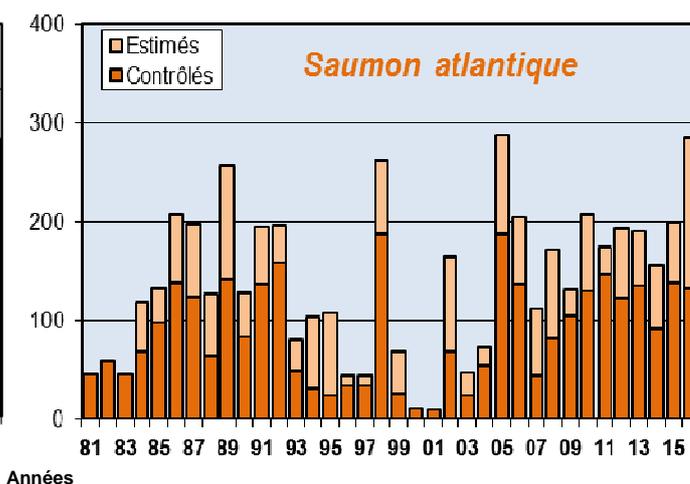
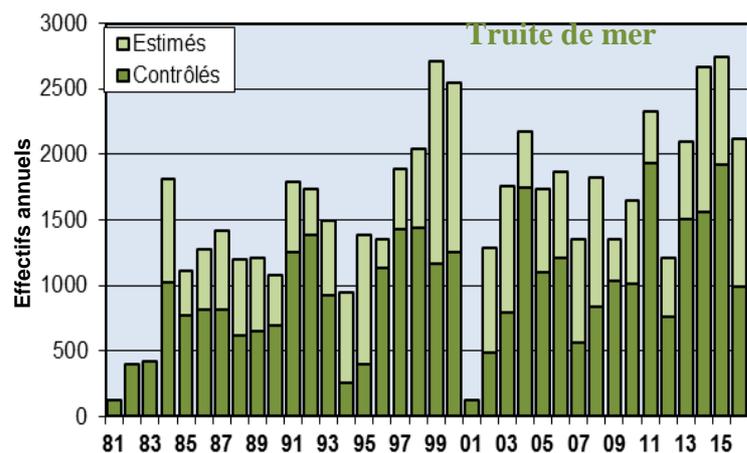
Le dispositif de capture des poissons de montée est implanté sur le site d'Eu, à 3 km de la mer, sur un des premiers obstacles que rencontrent les poissons lors de leur migration. Le bilan des **remontées de 2016** est de :

- **987 truites de mer et 133 saumons** contrôlés à la montée en 2016, soit des effectifs contrôlés inférieurs à la moyenne interannuelle pour la truite de mer (moy. 1 019), mais au contraire satisfaisants pour le saumon (moy. 90).

L'efficacité 2016 est estimée à **46,6 %**, ce qui conduit à des effectifs estimés de **2 118 truites de mer et 285 saumons** (Figure 11). Ces effectifs estimés sont très supérieurs à la moyenne interannuelle, pour les truites de mer, comme pour les saumons.

Ces chiffres doivent cependant être pris avec précaution, car ils ne sont pas issus d'une démarche de modélisation, les modèles habituellement utilisés n'ayant pas été réactualisés depuis 4 ans. Une mise à jour corrective devra être donnée dans les prochains rapports.





OLT BRESLE - MONTEE- EU – TRUITE DE MER & SAUMON ATLANTIQUE
Effectifs annuels contrôlés & estimés – 1984 / 2016



Saumon atlantique mâle (gauche) et Truite de mer indéterminée (droite) - Adultes (crédit photo : AFB, QJ)

Un point sur les anguilles

Le système de capture des anguilles de montaison est installé à Eu, en parallèle du dispositif de piégeage des salmonidés migrateurs.



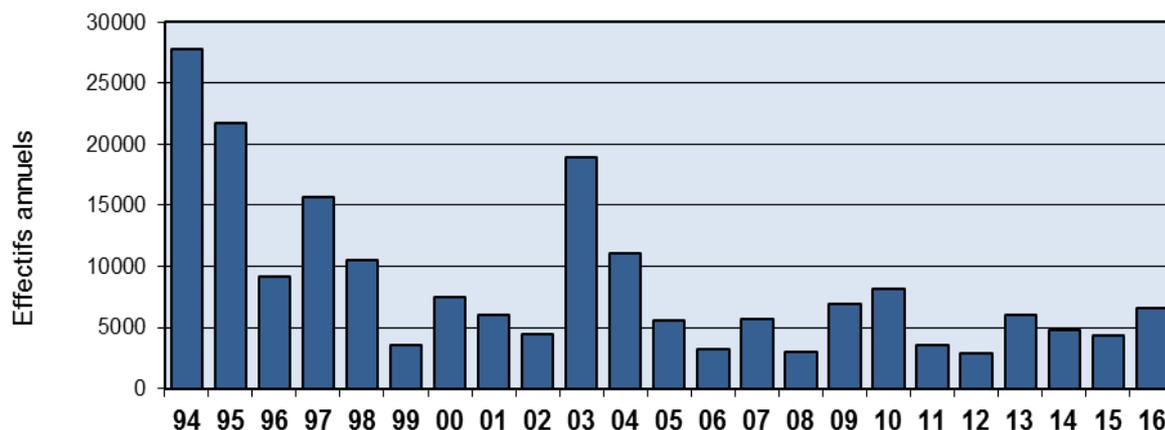
Il fonctionne depuis 1994 et se compose d'une rampe d'accès à brosses, conduisant à un pot vertical dans lequel les anguilles sont piégées et récupérées chaque jour (deux fois par jour en période de forte activité).

Anguilles jaunes de montaison capturées à Eu
(Crédit photo : AFB, QJ)

En 2003, l'accès à la rampe a été amélioré par pose de fagots sur une vingtaine de mètres à l'aval. Puis, en 2012, le dispositif a été substantiellement modifié afin de le rendre plus attractif et opérationnel : pose de brosses en remplacement des fagots, augmentation du débit d'attrait.

6 521 civelles et anguilles jaunes ont ainsi été capturées à la montée en 2016, ce qui représente plutôt une bonne année au regard des chiffres de la dernière décennie de piégeage. Ces chiffres restent cependant très inférieurs aux captures du début de la série chronologique.





Effectifs de civelles et anguilles jaunes contrôlés annuellement (1994-2016)

Si l'on fait abstraction du sursaut de 2003-2004, qui s'explique par une amélioration de la franchissabilité de la rampe et ainsi, son franchissement par les individus accumulés en aval, on peut considérer que les effectifs interceptés dans le dispositif de piégeage présentent une relative stabilité depuis les années 1999-2000, après la très forte érosion des années 1990.

Les anguilles d'avalaison

Depuis 1982, les anguilles d'avalaison sont capturées en **captures accessoires** lors des campagnes ciblant les salmonidés migrateurs, smolts et bécards, qui couvrent une période comprise entre décembre et mai.

En 2017, **212** anguilles ont été capturées en 6 mois, effectif inférieur à l'année précédente, mais tout de même supérieur à la moyenne des captures (181 individus sur la période 1992-2016).

Les tailles des anguilles capturées en dévalaison sur toute la période 1982-2016 sont comprises entre **20 et 105 cm**, 90% des individus se situant généralement dans les classes 50 à 80 cm. La structure de taille 2017 est très **nettement décalée** vers les grandes tailles, comme pour les années précédentes.

La longueur moyenne des 212 anguilles contrôlées en 2017 s'établit ainsi à **72.7 cm**, confirmant la nette **augmentation** constatée sur toute la période (taille moyenne passant de 63 cm dans les années 90 à 75 cm sur les 5 dernières années), ce qui est très probablement la conséquence d'un recrutement en juvéniles insuffisant.

3.6.2. En guise de conclusion pour cette année

Pour les salmonidés migrateurs, l'année 2016 se caractérise par :

- une dévalaison de bon niveau pour la **truite de mer**, comme pour le **saumon**
- une remontée d'adultes moyenne, au regard des effectifs contrôlés **pour la truite de mer et bonne pour le saumon.**

Pour l'anguille, les effectifs à la montée 2016 présentent un léger sursaut, mais ils s'inscrivent dans la continuité de la **régression globale** constatée au niveau européen depuis le début des années 1980.



4. Le partage des connaissances et la sensibilisation environnementale

4.1. Les animations "environnementales"

4.1.1. L'éducation à l'environnement

a) Le programme d'animations

Depuis plus de 10 ans, l'Institution propose des animations de sensibilisation à l'environnement et aux milieux aquatiques. Ces animations intitulées « *Au fil de la Bresle* » sont réalisées par le Centre permanent d'initiatives à l'environnement (CPIE) 80 Val de Somme via une convention pluriannuelle d'objectifs.



L'EPTB de la Bresle dispense également depuis 5 ans maintenant via le Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie des animations sur les pelouses calcicoles des coteaux de notre vallée qui sont inclus dans le site Natura 2000 "vallée de la Bresle" pour sensibiliser à ces milieux naturels d'une très grande richesse.

Cette année encore l'Institution a été partenaire du 27^{ème} Festival de l'oiseau et de la nature, ce qui a permis d'accueillir 55 festivaliers dans le cadre d'animations sur les poissons migrateurs de la Bresle et les macro-invertébrés de la vallée.

Les scolaires (de la maternelle au lycée) sont la cible prioritaire de ces animations.

Afin que le coût journalier d'une animation ne soit pas un frein, l'EPTB prend à sa charge 75% de son montant.



b) Une stagnation relative des animations

En 2016 et comme attendu, la participation à nos animations s'élève à **45 animations pour un total de 892 personnes (dispensées à l'initiative de l'Institution dans le cadre des différentes thématiques proposées), soit une baisse de 51 personnes par rapport à 2015.**

L'ensemble des animations est détaillé en annexe.



C) Le bilan financier 2016 de l'Institution interdépartementale



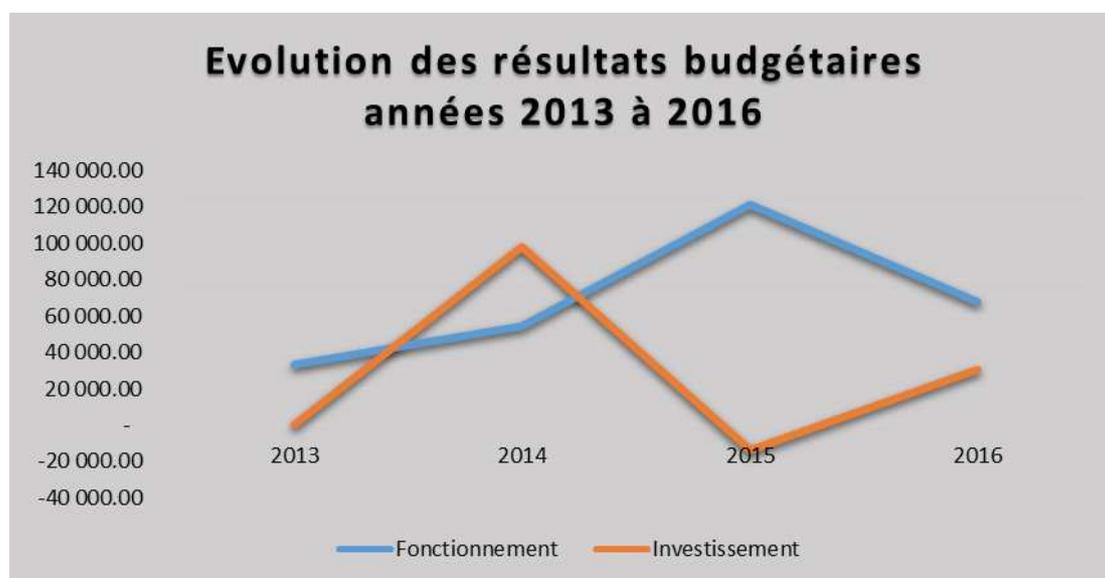
1. Synthèse générale

Le budget 2016 de l'Institution interdépartementale de la Bresle a été construit sur la base d'une baisse de 5% des dotations départementales. Le compte administratif 2016 présente les résultats suivants :

- Section de fonctionnement : +67 716.49 €
- Section d'investissement : +30 751.40 €

Rappel des résultats des exercices antérieurs :

ANNEES SECTION	2013	2014	2015	2016
Fonctionnement	+33 127.09 €	+54 101.56 €	+120 788.95 €	+67 716.49 €
Investissement	-17 168.63 €	+97 828.18 €	-13 384.70 €	+30 751.40 €



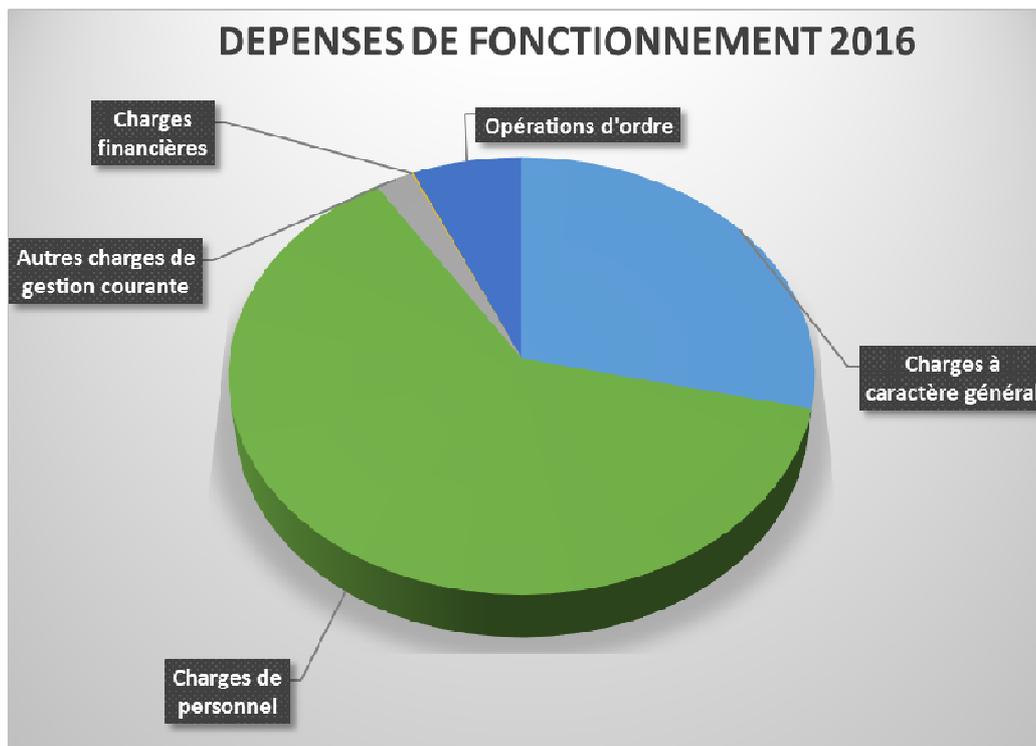
Comme constaté sur ce graphique, les résultats des exercices budgétaires fluctuent. Les tendances des résultats sont notamment dues aux décalages budgétaires entre les dépenses avancées pour les études, travaux, frais de fonctionnement et la perception des financements associés (subventions, participations).

1. Analyse du fonctionnement

1.1. Les dépenses de fonctionnement

La répartition des différents postes de dépenses de fonctionnement est la suivante :





⇒ 62% des dépenses sont des charges de personnel

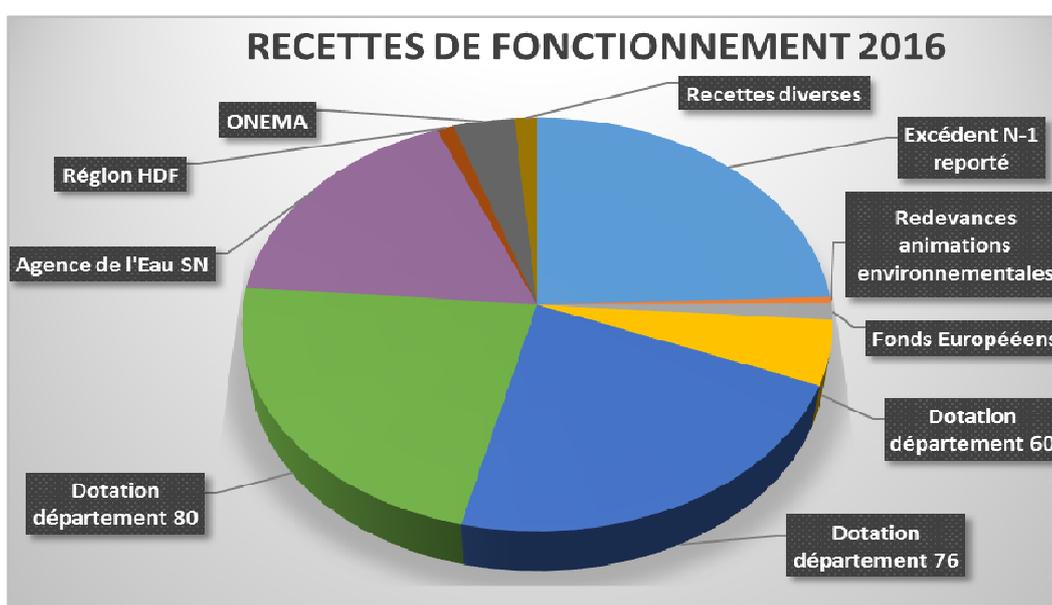
- 6 agents, dont 4 ingénieurs, 1 adjoint technique, 1 secrétaire

⇒ 29% des dépenses sont des charges à caractère général

- dont 39% de frais d'études,
- fonctionnement des services, diverses animations, honoraires commissaires enquêteurs enquête publique SAGE, cotisations, ...

1.2. Les recettes de fonctionnement

La répartition des recettes de fonctionnement est la suivante :



⇒ 50% des recettes totales proviennent des dotations départementales,
⇒ 18% des recettes sont des financements de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie

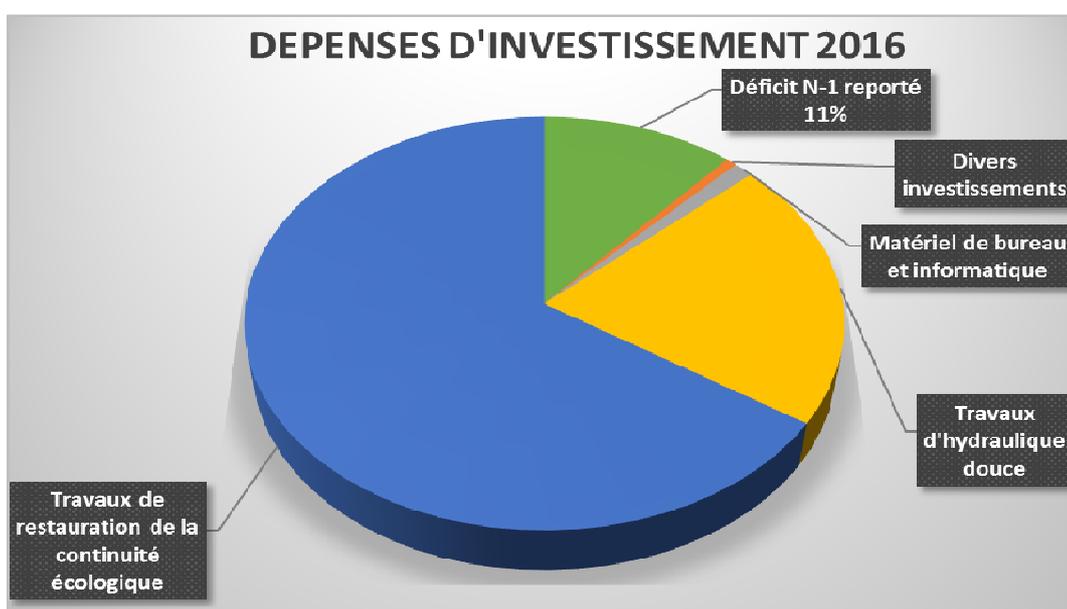
- financements sur les postes des agents de l'Institution,
- financements sur les études menées par l'Institution,

⇒ l'excédent reporté représente 24% des recettes totales de fonctionnement.

2. Analyse de l'investissement

2.1. Les dépenses d'investissement

La répartition des dépenses d'investissement se traduit comme suit :



⇒ 66% des dépenses d'investissement correspondent à des travaux de restauration de la continuité écologique réalisés sous mandat pour le compte de tiers

- Travaux Sénarpont (80), Longroy (76), Oust-Marest (80), Bouvaincourt-sur-Bresle (80), Bouafles (Vieux-Rouen-sur-Bresle, 76)

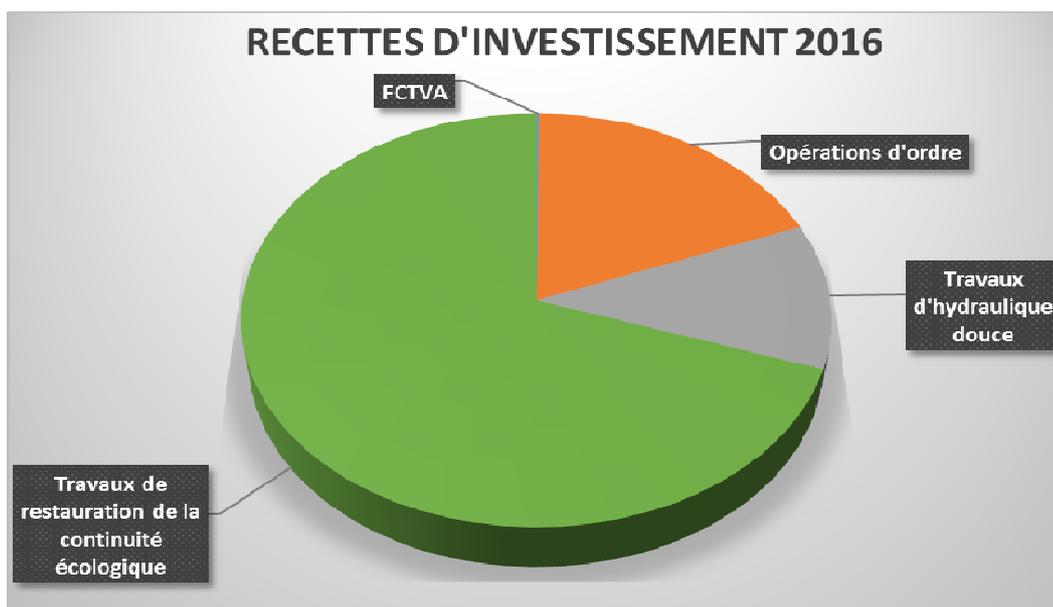
⇒ 21% des dépenses d'investissement ont été consacrées à des travaux d'hydraulique douce pour lutter contre les ruissellements sur le bassin versant.

- bassin-versant de Eu sud



2.2. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont réparties de la manière suivante :



⇒ Les recettes d'investissement liées aux travaux de restauration de la continuité écologique et aux travaux d'hydraulique douce suivent les dépenses d'investissement sur ces thématiques. Uniquement un décalage budgétaire est constaté sur ces opérations, l'Institution n'apportant aucun financement sur celles-ci hormis le temps d'ingénierie.



Annexe

Bilan des animations "nature" 2016



BILAN DES ANIMATIONS 2016

Animations " Au fil de la Bresle " sous-traitance CPIE / (EPTB Bresle)

Etablissement	Département	Animation	Classe
Ecole de Criquiers	76	découverte écologique de la vallée de la Bresle	CP/CE1/CE2 (22)
Ecole de Criquiers	76	découvrons la vie d'un étang	maternelles (24)
Ecole de Vismes au Val	80	découverte du littoral au Tréport	CE1/CE2/CM1/CM2 (42)
Collège de Gamaches	80	poissons migrateurs passe à poisson	4ème (15)
Collège de Gamaches	80	pêche invertébrés aquatiques	4ème (15)
Ecole maternelle Tilloy Florville	80	découvrons la vie d'un étang	MS/GS (22)
Collège Henry Dunant Aumale	76	le littoral du tréport à la pointe du Hourdel	TPS/GS (16)
Collège Henry Dunant Aumale	76	le littoral du tréport à la pointe du Hourdel	5 ème (50)
Collège Henry Dunant Aumale	76	le littoral du tréport à la pointe du Hourdel	5 ème (25)
Ecole primaire Liomer	80	parcourons la Bresle de sa source à son embouchure	CP/CE1/CE2/CM1/CM2 (67)
Ecole de Vieux Rouen sur Bresle	76	découvrons la vie d'un étang	GS/CP/CE1 (15)
Collège de Gamaches	80	cycle de l'eau / pollution	4ème (15)
Ecole de Bazinval	76	découverte écologique de la vallée de la Bresle	CE2/CM1 (22) CM1/CM2 (21)
Collège Jean Moulin de Formerie	60	le littoral et sa géologie	5ème (40)
Ecole Brocéliande	76	découvrons la vie d'un étang	CE1 (22)
Ecole Brocéliande	76	découvrons la vie d'un étang	CE1 (44)
Ecole d'Illois	76	découverte écologique de la vallée de la Bresle	GS/CE2 (19) CM1/CM2 (22)
Collège Jean Moulin de Formerie	60	le littoral et sa géologie	5ème (40)
Ecole Brocéliande	76	les poissons migrateurs	CM1 (22)
Ecole Brocéliande	76	les poissons migrateurs	CM1 (25)
Ecole de Gauville	80	découverte écologique de la vallée de la Bresle	CE2/CM1 (23)
Ecole de Gauville	80	découvrons la vie d'un étang	CP/CE1 (14)
Ecole d'Hodeng au Bosc	76	découverte écologique de la vallée de la Bresle	CP/CE1/CE2/CM1/CM2 (33)
Ecole d'Hodeng au Bosc	76	découvrons la vie d'un étang	maternelles (27)
Ecole d'Etalonde	76	découverte du littoral au Tréport	CP (20) CE1 (27)
Ecole maternelle Tilloy Florville	80	découverte du littoral au Tréport	CM1 (27)
Ecole d'Embreuille	80	découverte du littoral au Tréport	CE2/CM1 (20) CM1/CM2 (21)
Ecole maternelle Tilloy Florville	80	découverte du littoral au Tréport	MS/GS (22)
Ecole d'Illois	76	découverte écologique de la vallée de la Bresle	GS/CE2 (19) CM1/CM2 (22)
9 écoles et 3 collèges			36 animations / 815 élèves
Autres Animations (EPTB Bresle et divers partenaires)			
Public de particuliers	80	Festival de l'oiseau (ONEMA)	Beauchamps, Bouvaincourt (55)
Enfants de Gauville	80	Découverte des pelouses calcicoles (AFB)	CM1/CM2 (22)
Groupe d'enfants et Festivaliers			9 animations / 77 personnes
TOTAL			45 animations / 892 personnes





EPTB Bresle

Institution interdépartementale Oise / Seine-Maritime / Somme
pour la gestion et la valorisation de la Bresle

Reconnue Établissement Public Territorial du Bassin de la Bresle

**3 rue Sœur Badiou
76390 AUMALE
Tél : 02.35.17.41.55
Fax : 02.35.17.41.56**

courriel : institution.bresle@wanadoo.fr

www.eptb-bresle.com



Directeur de la publication : Virginie LUCOT-AVRIL
Directeur de la rédaction : Jean-Philippe BILLARD
Co-rédacteurs* : Stéphanie de SAINT GERMAIN, Charles-Edouard MACKELBERG, Pierre-Marie MICHEL, Thomas ANTON et Jean-Philippe BILLARD
*sauf indications contraires

Conception, textes et crédits photos : EPTB Bresle sauf indications contraires
Sources cartographiques : EPTB Bresle sauf indications contraires

IPNS, septembre 2017